

Régularisation foncière au droit de la RD 204 à RUSS

Rapport n° CP/2012/345

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'acquisition d'une parcelle dans le cadre d'une régularisation foncière au droit de la RD 204 à RUSS.

Une vérification cadastrale a permis de constater qu'une parcelle de terrain sise à RUSS en section 8 n°454/188 avec 0,07 are était restée inscrite au nom du propriétaire riverain, alors qu'elle est incorporée de fait dans le domaine public départemental de la RD 204.

Compte tenu de la faible surface concernée, le propriétaire a consenti et accepté que cette régularisation foncière se règle par une acquisition au profit du Département du Bas-Rhin, à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

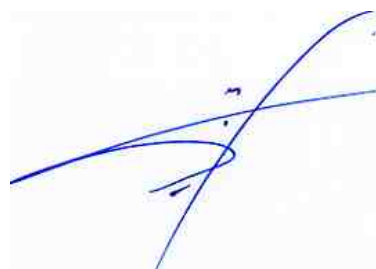
- approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain en section 8 n°454/188 avec 0,07 are, au titre d'une régularisation foncière au droit de la RD 204 sur le territoire de la commune de RUSS, à l'euro symbolique,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL